

rue de Gruyères

RUX.
Brillant,
bons can-
dès le 21 février,
mars et
dès le 11 mars.

Vuisternens-dev.-Romont.

et or.

MORAT

queurs fines.

d'Arbois.

nt. le litre.

blique à 100,000

PRIMES

te du 22 février 1892

(Suisse)

juillet 1898.

air. Elles participent aux

000; 5000, etc., etc.

ont remboursées à 40 fr.

présence d'un délégué du

saire pour assurer le paye-

ment à la Ban-

des primes et le rembour-

de la Banque de l'Etat,

elle du canton de Fribourg

ec 20 numéros spé-

e, à 2 tirages sup-

00,000 francs, qui

embre 1904. Primes

5 de 10,000; 10 de

ec un seul titre.

es obligations sont plus

nt de ces titres une valeur

rgne Eggis & Cie.

ses agences de Bulle,

orat Romont.

gis & Cie et chez MM.

anquiers.

a Gruyère et au Crédit

prêts et au Crédit agri-

Broye.

du cou.

orme, ainsi que par un gonfle-

ment n'avait pu me guérir.

pouvais me décider à ce der-

plexité que des annonces

à la Polyclinique privée de

t, après m'avoir traitée par

délivrée de mon mal, ce que

Payerne, le 20 janvier 1898.

signature de Justine Rapin.

Adresse : « Polyclinique pri-

prison.

n, que par votre traitement

plètement guéri de ma passion

du goût de boire, ma santé

reconnaissance que j'éprouve

er des détails sur ma guérison

que je viens de faire se pro-

tre un buveur effréné. Toutes

ont étonnées de ma guérison

tout où j'irai, d'autant plus

I, le 28 décembre 1897. Albert

isée. Pour le syndic, Wolfen-

ée, Kirchstrasse 405, Glaris.

és qu'ils trouveront tou-

gris

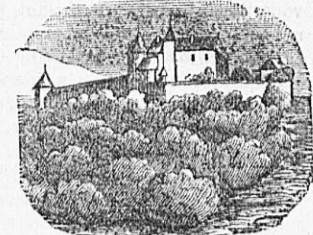
andchamp près Veytaux,

à Bulle.

ur.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Suisse... 1 an, Fr. 2 50

... 6 mois, > 2 50

Etranger... 1 an, Fr. 3 —

... 6 mois, > 5 —

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDEPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁴⁰ 2²⁵ 8⁴⁰ — Bulle, arr. 8⁰⁷ 1³⁷ 4⁴⁵ 10⁵²

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 c.,

Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.

la ligne ou son espace.

Réclames : 30 c. la ligne.

S'adresser à l'agence de

publicité Haasenstein & Vo-

gler, à Bulle, r. de Gruyères;

Fribourg, rue St-Nicolas,

ou à ses succursales.

BULLE, le 28 février 1899.

Assurance du bétail.

Un correspondant nous écrit encore à ce sujet :

Le Fribourgeois, reproduisant le *Messenger agricole*, qui le tient lui-même de la *Bauernstube*, oppose à nos convictions sur l'assurance obligatoire du bétail un article qui ne modifie en rien nos précédentes affirmations.

Au système qu'il préconise et qui n'est qu'une simple appréciation, nous répondons par des appréciations contraires qui sont tout aussi fondées. Les voici :

M. Joseph Käppeli, professeur à l'Institut agricole de Sursée (Lucerne), a écrit entre autres ce qui suit :

« Dans certains cantons de la Suisse, on a cherché à introduire une assurance obligatoire du bétail et on a déjà pu enregistrer des succès.

« En général, je ne suis pas partisan des lois obligatoires, mais dans le cas particulier j'estime que, pour la Suisse, l'assurance obligatoire du bétail est le seul système rationnel.

« L'intérêt général doit être le motif décisif, car il facilitera la création d'une loi rationnelle contre les maladies infectieuses et la tuberculose. Dans ce but, l'intervention financière de l'Etat se légitime. Les subventions fédérales et cantonales, unies aux cotisations des propriétaires, semblent être la meilleure combinaison. »

Dans le canton de Vaud, des professeurs agricoles très capables se sont prononcés vigoureusement pour l'obligation de l'assurance. La commission du Grand Conseil, chargée d'étudier la question, a aussi conclu par l'organe de son rapporteur, M. Rubattel-Chuard, à Villarszel, que l'obligation était nécessaire pour obtenir des résultats justes et pratiques. Enfin, le Grand Conseil lui-même a sanctionné la loi nouvelle à l'unanimité moins 7 voix.

Pour l'instruction de nos agriculteurs et comme la question est des plus intéressantes, nous reproduisons le discours que M. le député Oyez-Ponnaz

a prononcé en séance du Grand Conseil vaudois, le 25 novembre dernier :

« Le projet de loi soumis à notre examen m'apparaît comme l'une des œuvres les plus utiles et les plus belles sur lesquelles nous ayons eu à délibérer. Cette œuvre, en effet, pénétrée d'idées générales et réellement démocratiques qui constituent un précieux élément de développement et de prospérité pour le pays.

« A nous le devoir de seconder le gouvernement dans ses louables efforts pour venir en aide tout particulièrement à ceux qui remuent le sol, afin de rendre leur situation moins précaire, et de prouver que nous sommes toujours animés de cet esprit d'initiative et de progrès qui constitue la force d'un petit peuple!

« Substituer à l'effort individuel l'effort collectif fécondé par la toute-puissance de la solidarité, tel a été, semble-t-il, le but de l'Etat en nous soumettant le projet de l'assurance obligatoire du bétail. En effet, pour ceux dont l'épargne péniblement amassée a sombré par la perte d'une pièce de bétail, il ne saurait y avoir de remède plus efficace, de refuge plus sûr que la réalisation de ce beau projet, rayon de soleil qui viendra ranimer leurs espérances! que toutes les bonnes volontés s'unissent donc pour faire triompher cette utile réforme, l'heure étant venue de semer le bon grain pour qu'il lève en épis serrés et vigoureux!

« Ce projet de loi a fait couler bien de l'encre et provoqué bien des discussions. Parmi les articles de journaux parus à ce sujet, permettez-moi de vous citer, en extrait, celui contenu dans la *Revue agricole* du 26 mars 1897; cet article est signé des initiales G. M. : je regrette de n'en pas connaître l'auteur pour le féliciter. Voici ce qu'il dit entre autres :

« Nous pensons que l'assurance obligatoire est une consécration nécessaire de tout le système d'encouragement à l'amélioration du bétail; sans elle, les subsides de l'Etat resteront à peu près inefficaces pour la petite agriculture, en majorité dans notre pays. En favorisant l'assurance obli-

gatoire du bétail par des subsides, la Confédération veut avant tout assurer l'amélioration générale du bétail.

« L'institution de l'assurance obligatoire du bétail empêchera donc que la situation de l'agriculteur endetté ne soit aggravée et contribuera à assurer le maintien de la petite propriété si intéressante à tous égards.

« Les résultats de l'assurance obligatoire sont d'une telle importance que des considérations de détail ne doivent dans aucun cas être assez puissantes pour en retarder l'exécution. »

« Pour ma part, je ne puis qu'applaudir vivement à ces idées qui me paraissent à la fois justes et logiques. A ces faits, il faut signaler aussi celui que le jour où l'assurance obligatoire sera introduite, le bétail une fois assuré offrant plus de garanties à l'acheteur, l'agriculteur y trouvera son compte lui aussi, car la conséquence toute naturelle qui en résultera sera un écoulement plus facile et à un prix plus rémunérateur.

« Mais, à part ce côté économique et pour ainsi dire matériel de la question, il y a un autre côté, plus élevé celui-là : c'est le côté humanitaire. Dans cette loi, on fait rentrer la tuberculose dans les maladies contagieuses. Il n'est pas nécessaire d'insister bien longuement sur l'extrême gravité de cette maladie, que l'on peut considérer comme un redoutable fléau. Un homme bien connu, M. d'Haussonville, s'exprimait comme suit, lors d'une réunion de l'œuvre des enfants tuberculeux à Paris, sur cette terrible maladie :

« Les temps d'autrefois avaient leurs fléaux qui frappaient l'homme brutalement au grand jour : c'était la famine, c'était la peste, c'étaient les guerres fréquentes et impitoyables. La famine, la peste ont disparu de notre Europe; les guerres sont devenues plus rares et plus humaines. Mais notre civilisation est aux prises avec un fléau, perfide, insidieux, qui s'est développé sans bruit, gagnant chaque année du terrain et échappant pendant longtemps à l'attention publique, parce qu'il atteignait ses victimes sournoisement et sans bruit : ce fléau, mesdames et messieurs,

tit sur le même ton léger. Que faire dans ce Taranac, qui sentait le renfermé? comment se distraire? aussi avait-elle pris goût aux exercices du corps : la danse, le canot, le cheval; oh! le cheval, c'était sa passion favorite. Quand elle se sentait emportée dans quelque galop fou, cela lui donnait une sorte de vertige, une grisserie d'air frais qui était la plus délicieuse des sensations.

Puis, avec son intarissable babil d'oiseau, elle se moqua spirituellement de ces languoureuses qui s'en vont toujours les yeux baissés, de ces saintes nitouches qu'elle appela des poseuses.

Cela fut envoyé à l'adresse de Lucile, mais Ludovic eut l'air de ne pas entendre l'allusion et, toujours souriant, il se contenta de répondre qu'il en fallait pour tous les goûts.

« Soit, riposta-t-elle. Mais ces goûts n'étaient pas les siens. Elle aimait le mouvement et le bruit. La musique ne lui déplaisait pas, pourvu qu'elle fut gaie. Mais elle en revenait à son regret du départ de Mme d'Estragon, ce qui la priverait de ces belles soirées de la sous-préfecture qu'on ne reverrait plus, hélas! et qui étaient la seule distraction de Taranac. Et ils allaient ainsi, côte à côte, dans le chemin étroit et raboteux, les chevaux marchant au pas, ayant eux aussi déjà fait connaissance et se mordillant amicalement les narines.

Ludovic examinait sa compagne du coin de l'œil. Elle avait de la souplesse et de la grâce, la tête riense, la poitrine pleine, bien moulée dans sa robe de drap brun. Une toque de velours fauve, posée sur ses épais cheveux d'un brun luisant, donnait à son visage une coquette cranerie et, sous le gant à crispin, l'on devinait la nervosité de sa petite main de bonne écuillère.

Comme ils débouchaient sur la grande route, elle proposa un temps de galop. Oh! *Fathma* était une fine coureuse. Et sans attendre la réponse, flattant de sa cravache

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 17

Lucile Chabanau.

PAR CAMILLE DELTHIL

Et pendant qu'elle tenait ce petit discours, elle pensait, à part elle, que le temps est un grand maître pour guérir les blessures du cœur, que tout s'oublie à la longue, les joies comme les peines, et que cette enfant, qu'elle avait pieusement élevée, se résignerait à l'abandon de son caprice si, finalement, le père ne voulait point céder. Elle recommanda donc le silence et la prudence.

Mais Lucile ne s'abusait point sur le degré d'influence que sa mère pouvait avoir sur M. Chabanau. Elle l'avait toujours vue résignée, subissant la domination de l'homme qu'elle avait choisi et pour qui elle était prête à tous les sacrifices.

Chabanau n'était point, à vrai dire, un despotique époux, c'était plutôt un de ces hommes égoïstes et prud'homes, qui croient posséder l'apanage exclusif du bon sens et qui supposent, volontiers, rendre service aux autres en leur imposant leur propre volonté.

« Elle remercia sa mère du secours qu'elle lui apportait et des conseils qu'elle venait de lui donner, et celle-ci, la voyant maintenant si calme, put s'imaginer qu'il n'était pas téméraire d'espérer une guérison.

« Que t'a dit Lucile? interrogea M. Chabanau, lorsqu'il revint à la femme.

« Lucile a répondu qu'elle ne ferait jamais rien contre la volonté de ses parents. Elle a de trop bons sentiments pour ne pas agir ainsi.

« A la bonne heure. Mais ne t'a-t-elle point parlé du cousin?

— Georges ne la préoccupe pas. Elle m'a répété qu'elle entrerait volontiers au convent. Tu sais bien que c'est là son idée. Aussi ne faudrait-il pas trop la contrarier, de peur d'un coup de tête.

— Ta, ta, souvent fille varie, fredonna M. Chabanau, en souriant.

Georges raconta à son ami l'échec de la tante Mirandol et l'algarade tragi-comique du père de Lucile.

« C'était prévu, conclut-il, il ne pouvait tomber à la première secousse, mais nous reviendrons à la charge, ne te décourage pas. En amour, c'est comme à la guerre, l'on gagne, le plus souvent, les batailles que l'on croyait perdues.

— A cette condition d'avoir des balles, répondit Ludovic avec un triste sourire, et, pour lutter avec M. Chabanau, c'est l'essentiel, je le vois.

A quelques jours de là, dans une de ses chevanchées à travers la campagne, Ludovic fit la rencontre de Mile Laura Grasset. La fringante amazone montait une jument isabelle, d'une vive allure, un domestique à cheval la suivait.

Ludovic salua la jeune fille, qui poussa un petit cri de surprise :

— Comment, c'est vous, monsieur de Sérignac, par d'aussi mauvais chemins!

Puis, avec une familiarité à l'américaine, elle lia conversation. Elle était sortie pour se distraire, ayant un véritable chagrin. Mme d'Estragon les quittait; elle était partie pour Paris le jour même afin de hâter la nomination de son mari. Une aussi charmante personne, une si bonne amie! Non, elle ne se consolait jamais d'une pareille perte. Ah! Paris, c'était son rêve! Quelle belle vie de liberté l'on devait y mener, au milieu de toutes les distractions élégantes!

Et comme Ludovic approuvait d'un sourire, elle repar-

> vous l'avez nommé avant moi, puisque vous êtes réunis pour le combattre, c'est la tuberculose. > La tuberculose est la rançon du progrès de la civilisation, si vous aimez mieux, car elle paraît > avoir été un mal inconnu des temps passés. > C'est au sein des grandes villes qu'elle se développe. Là où s'étale le luxe, où les plaisirs se > donnent rendez-vous, là où brillent les arts et où > les esprits se raffinent, elle exerce dans l'ombre > son action vengeresse et, par une mystérieuse > injustice, il semble qu'elle s'en prenne de préférence à ceux qui demeurent étrangers à ce luxe, > à ces raffinements, de telle sorte que ceux qu'elle > frappe payeraient pour des plaisirs qu'ils n'ont > point connus et pour des jouissances que leurs > yeux n'ont fait qu'apercevoir sans y goûter jamais. >

> Ces paroles sont trop éloquentes pour que j'aie le devoir de revenir sur ce point. Mais il est incontestable que cette grave maladie envahit aujourd'hui de plus en plus les Etats. Attaquer la cause de ce mal et tâcher d'en réduire l'action, voilà ce qui doit être l'objet des préoccupations incessantes des administrateurs qui ont la charge de l'hygiène publique. Or, à mon avis, l'assurance constitue un des moyens les plus efficaces pour extirper par la racine ce mal qui exerce ses ravages sur le bétail et sur la santé des gens. Actuellement, l'agriculteur ne peut pas vendre son bétail atteint de tuberculose; il ne peut pas non plus l'abattre dans la grande majorité des cas, parce qu'il n'aurait pas le moyen de le remplacer et de regarnir ses écuries. Il est donc obligé, par la force même des choses, de donner à ses enfants du lait qu'il sait être malsain. Il y a là une situation équivoque, dangereuse, criminelle même, et la société n'a pas le droit d'attendre plus longtemps pour y remédier. Il faut savoir ce qui se passe dans ces abattoirs, où l'on débite à très bas prix de la viande d'animaux tuberculeux: les annonces de cette vente ne se font pas au grand jour; on envoie des enfants; ceux qui n'ont pas le moyen d'acheter de la viande à la boucherie s'empressent de saisir cette occasion de s'en procurer à bon compte et c'est ainsi que la jouissance d'un seul jour peut devenir, au bout de quelques mois, une cause de maladie ou même de mort! Je trouve que si la viande n'est pas bonne pour les uns, elle ne doit pas l'être non plus pour les autres. Saurait-il y avoir, dans une question de salubrité de cette importance, deux poids et deux mesures!!! (Bravos.)

> Il y a quelques mois, dans un bel élan de générosité, vous avez adopté la motion Rapin relative à l'œuvre des tuberculeux pour laquelle vous avez voté 100,000 fr. Mais nous ne saurions nous contenter de l'existence de ce fonds, bien qu'accrû par les contributions des personnes généreuses qui sont venues l'alimenter depuis sa création; il ne suffit pas, en effet, de créer l'œuvre, il faut la continuer; ce n'est rien de créer un sanatorium pour les tuberculeux si nous nous enfermons, après cela, dans un cercle de satisfaits: non, il faut au contraire travailler dans la mesure de nos forces à

l'encolure de sa bête, elle poussa un *hip guttural*, et lâchant la bride, elle partit à fond de train. Il la suivit et la rattrapa bientôt. Longtemps, ils coururent ainsi l'un près de l'autre; la petite jument volait, mais le pur sang de Ludovic se piquait d'amour propre. Un raidillon les arrêta.

Elle parut à Ludovic très excitante en ce moment avec ses yeux noirs, brillant d'un vif éclat, son nez légèrement retroussé, aux ailes frémissantes, et sa bouche, plus rouge que le cœur d'une grenade mûre, découvrant dans un demi-sourire la ligne blanche des dents.

— Comme à galoper ainsi cela vous donne du plaisir, dit-elle.

— Et combien cela vous rend jolie, répondit Ludovic.

— Chut! fit-elle en riant, si l'on vous entendait, vous friez des jalouses.

— Oh! je suis aussi libre que l'air...

Et comme ils arrivaient en haut de la montée, ils se regardèrent un moment sans rien dire.

Il faisait une de ces belles journées de la fin de l'hiver où les ciels légers ont des tons d'un bleu très pâle et le soleil se mourait aux horizons lointains, qui semblaient se parer d'un fin collier de topaze et d'améthyste; dans l'air s'épandait l'amère senteur des peupliers en bourgeons et l'on entendait, venant de quelque mare voisine, le concert interrompu des grenouilles amoureuses.

Tout à coup, et sans attendre le domestique galonné, dont la lourde monture s'esouffait à les suivre, la jeune fille détacha vivement une petite fleur piquée dans son corsage, et, la lançant à Ludovic qui la saisit au vol, elle lui cria en partant au galop: *good by*.

Ludovic retint son cheval et mit la fleur à sa boutonnière. C'était une singulière fille, vraiment, que cette Laure Grasset, et l'aventure était plus singulière encore. Et comme se répondant à lui-même, il laissa échapper ces mots, qui paraissaient être la conclusion de son raisonnement intérieur:

— Jolie, certainement; riche, peut-être; mais quel ramage de mésange! Allez donc mettre en cage un oiseau pareil!

diminuer le nombre des victimes de cette maladie. C'est là une noble et grande tâche à laquelle nous voulons vouer toute notre sollicitude!

> Or, messieurs, comme la matière peut être à juste titre considérée comme une fourmière dont chaque fourmi traîne avec son fétu une parcelle de l'intérêt national, nous ne saurions oublier personne et ne pas venir en aide aux déshérités de toutes les classes de la société. Nous nous trouvons donc en présence d'une œuvre de solidarité sociale qui, je n'en doute pas, va se manifester ici dans tout son éclat, dans toute sa beauté.

> Faisons succéder les actes aux paroles, les réalités aux promesses, car j'ai la persuasion qu'en votant le principe de l'assurance obligatoire, le canton de Vaud sera plus fort demain, sans que nous ayons aggravé sensiblement ses charges. Le bien-être augmentant, les ressources de l'Etat s'accroîtront également.

> En terminant, je forme le vœu que ce soit à l'unanimité de ses membres que le Grand Conseil manifeste sa volonté, certain que ce vote l'honorera une fois de plus et répondra aux aspirations du pays. Je recommande donc chaudement au Grand Conseil l'entrée en matière et l'engage vivement à voter en principe l'assurance obligatoire du bétail. >

CONFÉDÉRATION SUISSE

Nécrologie. — Vendredi soir est mort à Berne M. Emile Welti, ancien conseiller fédéral, six fois président de la Confédération.

Né en 1825, M. Welti était entré dans les affaires publiques encore jeune homme. Il avait été landaman d'Argovie et par deux fois il avait présidé le Conseil des Etats, lorsqu'il fut nommé, à 40 ans, conseiller fédéral. Il n'est pas de ministre en Europe qui ait occupé sans interruption le pouvoir aussi longtemps.

M. Welti a rédigé en 1874 le projet de loi militaire qui porte son nom. Il a pris une part considérable dans l'entreprise du Gothard. En 1872 et en 1874, il repoussa le referendum fédéral.

M. Welti était le premier orateur allemand de la Suisse. Il donna sa démission de conseiller fédéral en 1891, après le rejet par le peuple du rachat du Central et après l'échec de sa politique ferrugineuse. Depuis sa démission, il avait constamment décliné les candidatures qui lui étaient offertes à l'Assemblée fédérale. Il a refusé aussi la Légation de Rome, que le Conseil fédéral le pria d'accepter. Mais il a accepté de négocier à Madrid un traité de commerce, et a réussi.

Les obsèques de M. le colonel Welti ont eu lieu hier après midi, au cimetière de la Schosshalde. Conformément au vœu du défunt, les obsèques ont été très simples. Aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

Le Conseil fédéral a pris part *in corpore* à la cérémonie, a adressé une lettre de condoléances à sa famille et a déposé une couronne sur le cercueil de M. Welti.

Fonds d'assurance des postes. — Le Conseil fédéral a adopté un arrêté sur la création d'un fonds d'assurance en faveur des personnes de l'administration des postes en cas de mort ou de lésions corporelles survenues en activité de service. Le département des postes et des chemins de fer est chargé d'en édicter les mesures d'exécution.

Terrible catastrophe à la Jungfrau. — Un grave accident est survenu dans la nuit de samedi à dimanche dans le tunnel de l'Eger.

Vers le matin, les ingénieurs ont été réveillés par une seule détonation extrêmement violente, contrastant avec celles des autres nuits. A ce moment, on attendait la première mine du matin, qui compte en général de 15 à 16 coups; mais la première détonation n'ayant été suivie d'aucune autre, on comprit que quelque chose d'anormal venait de se passer. Un instant après arrivaient des ouvriers annonçant qu'un grand malheur venait d'arriver dans le tunnel.

Les ingénieurs réveillèrent les ouvriers, prirent en toute hâte les mesures nécessaires pour qu'on pût recevoir les blessés et leur donner les premiers soins, puis, avec deux surveillants, ils se rendirent au tunnel.

Ils trouvèrent le contremaitre Andi, le premier ouvrier Ghaglino et quatre mineurs morts sur place. Les cadavres horriblement mutilés et brûlés furent enveloppés dans des couvertures, transportés dans les logements des ouvriers et mis en bière.

La catastrophe a causé une grande émotion parmi les ingénieurs et les ouvriers.

Il sera difficile de connaître exactement les causes de cet accident tous ceux qui se trouvaient à l'endroit où a eu lieu l'explosion étant morts. La seule chose certaine est que l'explosion s'est produite au moment où l'on chargeait le premier coup de mine, car le bâton de bois dont on se servait pour cette opération a traversé le cou du premier ouvrier occupé à charger. Toutes les victimes étaient d'excellents ouvriers qui travaillaient depuis longtemps à la Jungfrau. Quatre d'entre eux étaient mariés. Le contremaitre laisse une femme et quatre enfants; deux de ses fils sont employés dans l'entreprise. C'était un homme de toute confiance.

Ligue de la paix. — Le Conseil fédéral a alloué un subside de 1000 fr. au bureau international de la Ligue de la paix pour 1899.

Tunnel du Simplon. — La *Nouv. Gazette de Zurich* rapporte qu'on va faire au tunnel du Simplon des essais avec un nouvel explosif inventé par M. Linde, professeur à Munich, et composé d'air atmosphérique liquéfié et de pétrole.

D'autre part, un journal du Tessin dit savoir que le ministère de la guerre italien a chargé une commission de se rendre au Simplon et d'étudier la question de la fortification de l'embouchure du tunnel.

Monnaies italiennes. — Le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. L'importation des monnaies italiennes d'argent de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes est prohibée à partir du 1^{er} mars 1899, sous peine de confiscation.

Art. 2. Le présent arrêté sera porté à la connaissance des Etats faisant partie de l'Union monétaire latine.

Frontière française. — Par suite de l'extension de la surlangue, le préfet du département du Doubs vient d'interdire les foires et marchés aux bestiaux de Pontarlier et de Montbéliard.

Berne. — L'hôtel de l'Ours, à Trubschachen (Emmenthal), et une forge attenante ont été la proie des flammes. Le feu, qui s'était déclaré également dans le presbytère, a pu être éteint.

Lucerne. — Une assemblée populaire, réunie dimanche à Escholzmatt, a décidé à l'unanimité d'élever un monument à la mémoire de Christian Schybi et des autres chefs de la guerre des paysans.

— Un crime a été commis, samedi soir, à 5 h., à Zellfeld, commune de Schenken. Une femme de 40 ans, nommée Spieler, a été assassinée par un chemineau, nommé Karl Hæfliger. Le meurtrier a été arrêté et a fait des aveux. On ignore le mobile du crime.

Tessin. — MM. Simen et Battaglioni, radicaux, sont élus députés aux Etats, par 11,244 et 11,234 suffrages, contre MM. J. Lurati et Motta, conservateurs qui en obtiennent 7988 et 7786.

Vaud. — On a arrêté, à Montreux, le nommé Emile Lemat, sur lequel pèsent de graves soupçons à propos de l'assassinat de Paul Muffat, le courrier de Thonon-Morzine. Les personnes de Bioge, appelées à Lausanne pour être confrontées avec lui, déclarent sans hésitation le reconnaître pour l'individu qui avait pris place sur la voiture, à côté de la victime. De son côté, Lemat nie avec énergie. Ses antécédents ne parlent malheureusement pas en sa faveur. Il a déjà subi, en effet, une condamnation pour un vol de 2000 fr. commis à l'Arsenal de Morges. Lemat est Vaudois; sa femme et ses enfants habitent Montreux. Au cas où il serait l'assassin de Muffat, il comparaitrait devant les tribunaux de son canton; car la Suisse, pas plus que les autres Etats, n'accordent l'extradition de ses nationaux. Il échapperait ainsi à la peine capitale, que les tribunaux français appliqueraient infailliblement.

— Vendredi après midi, un incendie a éclaté dans la maison de commune du village de Gingins, dans le cercle de Cossonay. Le bâtiment a été détruit, ainsi qu'une importante provision de bois.

Neuchâtel. — M. Perregaux est mort jeudi après midi des suites des brûlures qu'il a reçues à l'incendie de Geneveys-sur-Coffrane.

En faisant des recherches dans les décombres, on a trouvé samedi matin le corps du jeune Courvoisier. Le cadavre était entièrement carbonisé. Il se trouvait sur l'escalier menant à la cave.

Genève. — Le procès de Civry contre la ville de Genève sera plaidé à Paris demain. Les jour-

naux genevois au pal déposé par l'indications est ur thèque publique, de preuves irréfutables d'une pièce f rante ans après

France. — de la République naires envoyées diplomatique d'outre les mission la Chambre, les corps diplomatique M. Déroulède passer une si be Après les obsèques ralet Roget rentra du soldat a tou troupes vers l'emento et de l'air citaire. Il a été cel Habert. Tou serne et refusa r M. Millevoje, r faire arrêter sur de MM. Déroulède fois-ci, ne pas fi été de suite na de poursuites co mission aussitôt mité favorable a Chambre décide demande de M liberté provisoir est repoussée p Ces messieurs inculpés de prov sance. Les inculpés devant le jury Déroulède a e a été arrêté pou pes avec lui pla version et déclai équivoque. Des perquisit gue des patriote rurier a été req Le *Figaro* pu

Madame Lo faute, à Bulle, part à l'enrs an la perte cruelle prouver en la époux et père, Monsieur cond enlevé à leur 1899, après un maladi-, dans L'enseveliss credi 1^{er} mars, milii. Cet avis tient lie

Mises C L'hoirie de Con dra en mises publ possède en dite co maison d'habitati Jardin, verger et Les mises auront à 1 heure du jour, Pour renseignes des SUDAN.

Placeur On deman canton de Fribour terine fleur franç forte commission. de publicité Haas sous chiffres 0196

Haricots à 65 c. AU MAGASIN LOUIS Grand

naux genevois annoncent que le document principal déposé par les Civry à l'appui de leurs revendications est un faux. Le directeur de la Bibliothèque publique, M. Dufour, a réuni un ensemble de preuves irréfutables du fait qu'en réalité il s'agit d'une pièce fabriquée en France au moins quarante ans après la date indiquée.

ÉTRANGER

France. — Jeudi soir, M. Loubet, président de la République, a offert aux missions extraordinaires envoyées aux obsèques de M. Faure le dîner diplomatique d'usage. Y assistaient seulement, outre les missions, les présidents du Sénat et de la Chambre, les membres du gouvernement et le corps diplomatique.

M. Déroutelle et ses amis ne devaient pas laisser passer une si belle occasion de faire parler d'eux. Après les obsèques, alors que le régiment du général Rogot rentrait à la caserne, l'auteur des *Chants du soldat* a tout simplement tenté d'entraîner les troupes vers l'Élysée, d'organiser un prononciamiento et de faire proclamer la république plébiscitaire. Il a été arrêté avec son ami le député Marcel Habert. Tous deux avaient pénétré dans la caserne et refusaient d'en sortir. Pendant ce temps, M. Millevoje, refusant de circuler, réussit à se faire arrêter sur le boulevard. Les manifestations de MM. Déroutelle et Habert pourraient bien, cette fois-ci, ne pas finir en vaudeville. La Chambre a été de suite naotie d'une demande en autorisation de poursuites contre ces deux députés. Une commission aussitôt nommée s'est déclarée à l'unanimité favorable aux poursuites. A mains levées, la Chambre décide d'autoriser les poursuites et une demande de M. Castelin, tendant à la mise en liberté provisoire de MM. Déroutelle et Habert, est repoussée par 438 voix contre 109.

Ces messieurs ont été prévenus qu'ils étaient inculpés de provocation de militaires à la désobéissance. Les inculpés comparaitront en Cour d'assises, devant le jury.

Déroutelle a écrit au président du Conseil qu'il a été arrêté pour avoir essayé d'entraîner les troupes avec lui place de la Nation. Il nie toute autre version et déclare qu'il ne s'abritera devant aucune équivoque.

Des perquisitions ont eu lieu au siège de la Ligue des patriotes, rue des Petits-Champs. Un serrurier a été requis pour forcer les meubles.

Le *Figaro* prétend que parmi les papiers saisis

se trouvaient des lettres adressées à des officiers supérieurs, les engageant à tenter un coup d'Etat. Le gouvernement, sachant ces officiers au-dessus de tout soupçon, est résolu à ne pas donner suite à l'affaire.

M. Constans a télégraphié à ses amis qu'il acceptait la candidature à la présidence du Sénat. Il a quitté Constantinople et est arrivé à Paris hier matin.

Le chef du contentieux du Comptoir des entrepreneurs parisiens vient de disparaître en détournant une somme de 200,000 fr.

CANTON DE FRIBOURG

Incendie. — La nuit de dimanche à lundi, vers 2 heures, un incendie a éclaté à St-Sylvestre et a consumé deux maisons, habitées par trois ménages : l'une appartenant aux familles Perriard et Herren et l'autre à un sieur Klaus. On a pu sauver le bétail et une partie du mobilier.

La cause du sinistre est inconnue.

GRUYÈRE

Chemins de fer. — Le Conseil d'administration du Châtel-Bulle-Montbovon vient d'adresser un dernier appel aux communes de la Gruyère pour la construction d'une ligne indépendante au lieu d'une voie sur route. L'augmentation des frais s'élèverait à 1,200,000 fr.

Les délégués de dix communes étaient réunis dimanche à Bulle pour concerter une attitude concordante dans la question des subventions demandées par le régional routier. Un comité de sept membres a été nommé pour se mettre en relations avec les concessionnaires. Il est d'ailleurs décidé qu'on attendra les résultats de la contre-expertise ordonnée par la commune de Bulle avant d'appeler les assemblées communales à se prononcer. Les délégués se sont montrés prêts à favoriser l'œuvre de la voie indépendante, si le rapport démontre ce projet bien conçu et suffisant.

Chanteurs. — Les délégués des sections de la Fédération gruyérienne ont été réunis jeudi à Bulle. Gruyères a été choisi comme lieu de la fête bisannuelle qui aura lieu le 7 mai prochain.

Une nouvelle société de chant, « la Joyeuse », vient d'être fondée à Sorens et a été reçue dans la Fédération.

Nécrologie. — Dimanche soir est décédé à Bulle, après quelques jours de maladie, M. Joseph Kiener, âgé de 63 ans. Le II^e arrondissement perd en lui le doyen d'âge des conducteurs postaux; durant 26 ans, il a fidèlement servi la Confédération. Homme serviable et consciencieux, excellent père de famille, le défunt ne laissera que d'unanimes regrets.

Nous présentons à la famille éplorée nos condoléances les plus sincères.

VARIÉTÉS

Les orages et les oiseaux. — L'effet des orages imminents sur le chant des oiseaux fait le sujet d'un mémoire intéressant de M. Linney dans le *Monthly Weather Review* des Etats-Unis. A l'occasion de la nuit du 15 au 16 août signalée par des orages violents, M. Warner a pu observer, dans la région septentrionale de l'Illinois, que, dès quarante-huit heures avant l'orage, on n'entendit plus aucun chant des nombreux oiseaux chanteurs de la région. Frappé de cette circonstance, M. Linney ouvrit une petite enquête et reçut confirmation du fait de la part de quantité de personnes.

Nous lisons dans un article nécrologique : « Le capitaine des pompiers s'est éteint doucement. »

Voilà ce qui s'appelle faire ses affaires soi-même.

Une jolie coquille cueillie dans un journal beige, rendant compte de la première sortie du prince de Galles :

Le prince s'est promené quelques instants avec sa *cuite* habituelle.

On peut vivement conseiller

aux personnes qui ont employé des préparations ferrugineuses contre les pâles couleurs, sans obtenir le résultat désiré, une cure régulière de véritable Cognac Golliez ferrugineux; depuis 24 ans, cet excellent produit s'est montré supérieur contre l'anémie, la faiblesse, les maux de cœur, aussi a-t-il été seul primé par 10 diplômes d'honneur et 22 médailles dans toutes les dernières expositions.

Plus de 20,000 attestations en 24 ans. — En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie Golliez, Morat.

Fr. 11.50

les 3 mètres Cheviot anglais pure laine 140 cm. de largeur, toutes nuances, pour complet homme. Grand choix en draperie hommes et tissus p^o dames, dans tous les prix.

Echantillons et gravures franco.

F. Jelmoli, S. p. a., dépôt de fabr., Zurich.

causé une grande émotion et les ouvriers.

Onnaître exactement les causes ceux qui se trouvaient à l'explosion étant morts. C'est que l'explosion s'est produite à l'endroit où l'on chargeait le premier wagon de bois dont on se servait à traverser le cou du tunnel à charger. Toutes les victimes ouvriers qui travaillaient à Jungfrau. Quatre d'entre eux le contremaître laisse une lettre; deux de ses fils sont blessés. C'était un homme de

Le Conseil fédéral a alloué 100 fr. au bureau international pour 1899.

La *Nouv. Gazette* de Zurich va faire au tunnel du Simplon un nouvel explosif inventé par M. de Munich, et composé d'air comprimé et de pétrole.

Le journal du Tessin dit savoir que le général italien a chargé une mission au Simplon et d'étudier la question de l'embouchure du

Le Conseil fédéral a

tion des monnaies italiennes, d'un franc et de cinquante centimes à partir du 1^{er} mars 1899.

arrêté sera porté à la connaissance partie de l'Union mo-

Par suite de l'extension du département du canton de Montbéliard.

de l'Ours, à Trubschachen, la forge attenante ont été la proie du feu, qui s'était déclaré égarément, a pu être éteint.

Assemblée populaire, réunie à Montbéliard, a décidé à l'unanimité de la mémoire de Christian Bismarck, chef de la guerre des pay-

commis, samedi soir, à 5 h., de Schenken. Une femme de ménage, a été assassinée par un nommé Carl Hæfner. Le meurtrier a été arrêté. On ignore le mobile

Simen et Battaglini, radiés aux Etats, par 11,244 et 12,244 voix. Le député MM. Lurati et Motta, ont obtenu 7988 et 7786.

arrêté, à Montreux, le nommé B. De son côté, Lemat nie avec énergie ne parlent malheureusement. Il a déjà subi, en effet, une condamnation de 2000 fr. commise à Montreux. Au cas où il se présentait devant les tribunaux; car la Suisse, pas plus qu'elle n'accorde l'extradition de l'étranger, appartiendrait ainsi à la peine capitale française appliqueraient

Madame Louise KIENER et ses enfants, à Bulle, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux et père,

Monsieur Joseph Kiener, conducteur postal,

enlevé à leur affection le 26 février 1899, après une courte, mais pénible maladie, dans sa 64^e année.

L'ensevelissement aura lieu mercredi 1^{er} mars, à 2 1/2 h. de l'après-midi.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Mises d'immeubles.

L'hoirie de Constant Sudan, à Broc, vendra en mises publiques les immeubles qu'elle possède en dite commune, consistant en une maison d'habitation, grange, écurie, remise, jardin, verger et plusieurs pièces de terre. Les mises auront lieu le **lundi 6 mars**, à 1 heure du jour, à l'Hôtel de Ville de Broc. Pour renseignements, s'adresser à Amédée SUDAN.

Placeur de farines.

On demande un bon placeur pour liquider dans le canton de Fribourg, d'ici fin avril, 5000 sacs farine fleur française extra; prix très bas; forte commission. — S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Lausanne, sous chiffres O1963L.

Vient d'arriver :

Haricots d'asperges

verts

à 65 c. la boîte de 1 kg.

AU MAGASIN DE COMESTIBLES

LOUIS TREYVAUD

Grand'rue 38, BULLE

Atelier de ferblanterie et couverture

A. GERBER, Tour-de-Trême.

Le soussigné, ancien ouvrier de M. H. Finck, avise l'honorable public qu'il a ouvert son atelier dans la maison de M. Auguste Reichlen, café de la Tour.

Il se recommande pour tous les travaux concernant son état, soit : ferblanterie de bâtiment et articles de ménage, couverture en tous genres, ouvrages en zinc, installation de paratonnerres, etc.

Par un travail prompt et soigné et des prix très modérés, il espère mériter la confiance qu'il sollicite du public.

ALBERT GERBER

AVIS

Des gens mal intentionnés s'amusent à détériorer les haies et clôtures de l'Asile de Marsens, même à couper de jeunes arbres fruitiers.

Pour mettre fin à cette dévastation, la Commission administrative dudit Asile offre une prime de 50 fr. en faveur de celui ou celle qui dénoncerait, à l'Econome soussigné, le ou les coupables de ce vandalisme. Marsens, le 23 février 1899.

Pour la Commission, L'Econome : H. GAUTHIER.

Perdu :

Vendredi soir, de l'hôtel de l'Union à la gare, un **parapluie** avec 2 viroles en laiton et un fourreau en étoffe matée. Le rapporteur contre récompense à l'hôtel de l'Union, à Bulle.

N'ESSAYEZ PAS, si vous toussiez, autre chose que les **BONBONS DES VOSGES**

Aux bourgeois de sapins des Vosges.

Infaillible contre rhumes, toux, catarrhes, bronchites.

En vente partout.

Exigez la forme ci-dessus. Seuls fabricants : BRUGGER & PASCHE, Genève.

BULLE

Hôtel de l'Union.

Tous les jendis : **Vin chaud, tripes, choucroute garnie, bonnes consommations.**

Se recommande :

Jules HOLZER, nouveau tenancier.

Savon.

10 kg. savon de résine	Fr. 4.30
> savon blanc de 1 ^o qual.	4.80
> savon de résine de 1 ^o qual.	6.—
> savon blanc à l'huile d'olive	6.60
> lessive en poudre	3.80
10 morceaux doubles savon Helvétia	2.70
> savon au lait de lis	2.90
> savon aux herbes	2.65
> savon d'amandes	2.20

Ephéméride gratis.

J. Winiger, Boswyl.

ON DEMANDE

un domestique de confiance de 25 à 40 ans, pour travaux de campagne. S'adresser à Alexis GANTY, aux Moulins près Château-d'Ex.

A louer :

Pour ce printemps, les premières fleurs de gîtes très printanières. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

REMIS GRATUITEMENT

à chaque acheteur de 2 paquets

Café de Malt

KATHREINER KNEIPP

une belle cuiller (métal Britannia).

Cadeaux très approuvés pour messieurs et dames.

Papeterie A de 100 feuilles de papier de poste, bivar, encre, 100 enveloppes, porte-plume, crayon, gomme, cire à cacheter, dans une belle boîte Fr. 2.—

Belle boîte No 1, de 25 feuilles de papier de poste, pour dames, avec 25 enveloppes Fr.—.70

Cassette très fine, No 2, 25 feuilles de papier, décorées de jolies fleurs, avec 25 enveloppes fines Fr. 2.—

Boîte élégante No 2, de 50 feuilles de papier de poste fin, pour dames, et 50 enveloppes, Fr. 1.80

Boîte No 6, très élégante et très forte, contenant 25 cartes bords dorés avec enveloppes, 25 feuilles de papier de poste très fin, avec bordure dorée et avec enveloppes Fr. 4.50

Prix en gros pour les revendeurs.

FABRIQUE DE PAPERIE

NIEDERHÄUSER

Grenchen (Sol.).

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères

LE CAFÉ KATHREINER KNEIPP DE MALT

est le seul dont les paquets osent porter, comme marque de fabrique, l'image et la signature de Monseigneur le prélat Kneipp. Celui-ci a recommandé ce produit parce que, grâce à son procédé de fabrication breveté, il renferme toutes les propriétés du café colonial sans en avoir les désavantages. Comme remplaçant sain du café ou complément de celui-ci, le Café de malt Kathreiner est aussi recommandé par les médecins.

Engrais chimique.

Engrais universel complet pour toutes cultures à base d'os, 2 1/2 % d'azote, 12 % acide phosphorique, 5 % potasse. (Dosage garanti.)
Cet engrais ayant été reconnu le meilleur par toutes les personnes qui en ont employé se recommande par sa qualité et par son prix réduit. Les personnes intentionnées d'en acheter sont priées de se faire inscrire au plus tôt, afin d'éviter l'encombrement au moment de l'emploi.

Jos. CROTTI, Bulle.

MAISON A VENDRE

L'administration de l'Hôpital du district de la Gruyère exposera en vente, par voie de mises publiques, sous de favorables conditions de paiement, la maison sise à Bulle, Grand'rue, ancienne propriété de Mlle Beig-l, le **lundi 13 mars prochain**.

La mise aura lieu au Café Gruyérien (salle particulière) dès les 2 heures de l'après-midi.

Cet immeuble, situé au centre des affaires, avec voie d'accès sur deux rues, jouit d'une situation exceptionnelle.

Les intéressés pourront prendre connaissance des conditions de mises au bureau du secrétaire-caissier Aug. Barras à partir du 5 mars.

LE COMITÉ

Engrais chimiques.

Pour éviter tout retard dans la livraison, les agriculteurs qui désirent faire l'acquisition d'engrais sont priés de s'inscrire au plus tôt auprès de

L'AGENCE AGRICOLE

AUG. BARRAS, BULLE

maison placée sous le contrôle des établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles.

Pour chaque envoi, le bulletin d'analyse de la Station fédérale de contrôle à Berne est à disposition.

Atelier de ferblanterie et couverture

J. REGIS, à Bulle.

Ferblanterie de bâtiment et de ménage. — Couverture en tous genres.

Ouvrages en zinc, appareillage pour eau, plomberie, etc.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

Dartres sèches.

Je viens par la présente vous adresser mes sincères remerciements pour les bons soins que j'ai reçus de vous. Je suis très bien actuellement, les dartres et démangeaisons ont entièrement disparu par votre traitement par correspondance. De plus, je dors bien, l'appétit revient aussi bon qu'auparavant; en un mot, je crois être guéri. Mont-la-Ville s. l'Isle, le 2 février 1898. Charles Cardinaux. Le soussigné désire que la signature ci-dessus de Charles Cardinaux a été apposée en sa présence. L'Isle, le 2 février 1898. L. Martinet, notaire. Adresse: < Polyclinique privée, Kirchstrasse 405. Glaris. >

Grande liquidation de chapeaux

EN TOUS GENRES

à l'ancien magasin de Pierre Thorin, Bulle.

En vue de la cessation de mon commerce de chapellerie, je mets en liquidation réelle tous les articles en magasin, consistant en chapeaux feutre et paille, casquettes et bonnets, le tout à bas prix. Les personnes qui se fourniront d'une certaine quantité des dits articles seront avantagées.

Casimir Delacombaz-Glasson, chapelier.

Les 100 litres **FRANCO** toute gare suisse contre **REMBOURSEMENT**

VIN blanc de raisins secs 1^{re} qualité à 23 fr.

Plus de mille lettres de recommandations en 1898.

Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la disposition des clients.

Hautes récompenses aux expositions de Fribourg, Genève, Bordeaux, Rouen, Elbeuf et Paris.

Echantillons gratuits et franco.

OSCAR ROGGEN, fabr. de vins, MORAT

A VENDRE

Une bonne jument portante et un cheval de 2 ans. S'adresser à Félicien GAPANX, à Riaz.

A LOUER

Un logement avec ses dépendances et terrasse, au centre de la ville de Bulle. S'adresser à PERRETBERTHET.

5 médailles bronze, argent et or.

S^r PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.

Vins blancs d'Espagne: 32 cent. à 35 cent. le litre.
Vuilly: 45

TELEPHONE

Catarrhe d'estomac.

Je puis vous annoncer aujourd'hui que le catarrhe d'estomac, les vomissements fréquents, maux de tête et points des deux côtés m'ont quitté, grâce à votre traitement par correspondance. Je me trouve infiniment mieux et ferai mon possible pour recommander votre établissement au plus de monde possible. Benoit Moser, pierriste, à Corgémont (Jura bernois), le 17 oct. 1897. Signature légalisée par D. Giomen. Adresse: Polyclinique privée, Kirchstrasse 405. Glaris.

Clôture: 28 février 1899. — Souscription publique à 100,000

OBLIGATIONS A PRIMES

DE 20 FRANCS

Emises en vertu de l'arrêté du gouvernement en date du 22 février 1892 de VÉTAT DE FRIBOURG (Suisse) et en conformité de la convention du 26 juillet 1898.

Ces obligations sont remboursables avec primes ou au pair. Elles participent aux tirages qui auront lieu chaque année le 15 juin et le 15 décembre. Le tableau des tirages comprend des primes de

Fr. 50,000; 30,000; 28,000; 10,000; 8000; 7000; 5000, etc., etc.

Toutes les obligations non primées ou non sorties à 20 fr. seront remboursées à 40 fr. Les tirages seront effectués publiquement à Fribourg, en présence d'un délégué du gouvernement et d'un notaire assermenté. Le fonds nécessaire pour assurer le paiement des primes et les amortissements a été déposé intégralement à la Banque de l'Etat de Fribourg et est garanti par l'Etat.

Ces obligations sont affranchies de tout impôt. Le paiement des primes et le remboursement des titres seront faits sans aucune retenue, à la caisse de la Banque de l'Etat, 1 mois après le tirage.

Les listes des tirages seront publiées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et mises gratuitement à la disposition des obligataires.

En outre, chaque obligation concourt, avec 20 numéros spécialement indiqués en marge de chaque titre, à 2 tirages supplémentaires de primes pour un total de 600,000 francs, qui auront lieu le 15 décembre 1902 et le 15 décembre 1904. Primes de 200,000, 100,000, 50,000, 20,000; 5 de 10,000; 10 de 5000, etc., etc.

Plusieurs primes peuvent, par conséquent, être obtenues avec un seul titre.

Le nombre et l'importance des primes des nouvelles obligations sont plus élevés que dans aucune autre émission similaire et font de ces titres une valeur exceptionnellement avantageuse et recommandable.

Fribourg (Suisse), janvier 1899. Banque d'épargne Eggis & Cie.

On souscrit, dans le canton de Fribourg:

- A FRIBOURG:** A la Banque de l'Etat et dans ses agences de Bulle, Châtel, Cousset, Morat Romont.
- A la Banque d'épargne Eggis & Cie et chez MM. J. Biadi et Léon Daler, banquiers.
- A BULLE:** A la Banque populaire de la Gruyère et au Crédit gruyérien.
- A ESTAVAYER:** A la Banque d'épargne et de prêts et au Crédit agricole et industriel de la Broye.

Paille de froment, foin et regain

sont livrés à des prix très avantageux par wagon. S'adresser à Louis Bessner, Fribourg.

Vin vaudois

1898 1^{re} qualité à 60 c. le litre rendu en 1897 > 55 c. } gare.
On livre par 100 litres et en sus. S'adresser: La Bourdonnette sous Lausanne.



PRIX DE L'ABONNE

Suisse... 1 an.
... 6 mois.
Etranger: 1 an,
... 6 mois
payable d'avance

Prix du numéro:

Un rabonne da
bureaux de po

Stabili

La France r
longtemps veu
le caractère rap
M. Carnot. Com
dre populaire, e
pays républicain
et tolérant, il s'
thies de la haut
ses laborieuses,
n'a pas encore t
tion.

Deux événem
ont signalé cet
à elle seule, suff
le séjour de M.
fait verser tant
innocent comm
suffrait du vac
rendre sa cause
été condamné i
se sont servi se
lenté la consci
et écrit ni en fa
tant de sa tête
pour son fils, l
innocente et ex
ment de Simon
piait à Ste-Hé
châtié les peup
la terre.

Par contre, l
minant de cet
l'enthousiasme
ses, lors des jo
Quoique l'engo
apaisé, particu
plomatie franç
rhoda, l'allianc
servi de contre
vahissant de la

FEUILLE

Lucil

La bonté est le
le don de l'esprit,
toutes les deux s
qu'elles ne vers
conde dans l'inc
bonté était intel
siens et la leur
pardonné.
L'enfant tombe
s'altéra visiblement
mangeait à peine
chambre, prétext
tapisserie qu'elle
Parfois sa mèr
deux femmes re
l'autre, d'aborder
intéresser. Tout
En vain, Mme
peu; la promena
salutaires, il ne f
sous divers préte
Le dimanche,
la cloche argenti
matin, auxquels
dans la pénomb
d'encens, interro
esprit en de va